

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elsa PLUMIER, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Sophie WAKEFORD.

Procurations : Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Elsa PLUMIER.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 21 juin 2012

N° 2012-047

Objet : Marché restauration

Rubrique : 1.1.

Rapporteur : Claudine JACQUEMIN

Le marché de prestation de service relatif à la restauration collective en liaison chaude concernant les repas des scolaires, les Centres de Loisirs Sans Hébergement ou l'accueil Collectif pour Mineurs, les mercredis éducatifs et le foyer pour personnes âgées arrive à son terme le 31 octobre 2012.

Afin de passer un nouveau marché, une procédure de consultation a été lancée en mai dans le cadre de l'article 30 du Code des Marchés publics. Un avis est paru au BOAMP et au JOUE le 2 mai 2012 sous le N°12-88804. Le dossier était également accessible depuis la plate forme de dématérialisation du Grand Nancy.

L'application de l'article 30 a permis de passer ce marché selon des modalités adaptées.

Le contrat prévu est un marché à bon de commandes, sans minimum, ni maximum, sur une estimation de 44 000 repas par an :

- 40 000 repas pour les scolaires, le CLSH et les mercredis récréatifs
- 4 000 repas pour le Foyer de Personnes Agées

Le marché est conclu pour une année renouvelable 2 fois (soit du 1^{er} novembre 2012 jusqu'au 31 octobre 2015).

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 11 juin 2012, a procédé à l'examen des candidatures et des offres au vu du rapport d'analyse établi par les services compétents. La Commission a retenu l'offre de la société SODEXO qui a obtenu la meilleure note au vu des critères de jugement des offres. L'offre se décompose de la manière suivante :

- Le prix du repas avec prestation de service et de propreté pour la restauration scolaire, les Centres de Loisirs Sans Hébergement ou l'accueil Collectif pour Mineurs, les mercredis éducatifs s'élève à 4,43 euros H.T, soit 4,67 € T.T.C.
Le nombre de repas est estimé à 40 000 par an pour un montant de 177 200 euros HT par an, soit 531 600 € HT sur 3 ans

- Le prix du repas sans prestation de service et de propreté pour la restauration du foyer pour personnes âgées s'élève à 4,22 € HT, soit 4,45 euros T.T.C
Le nombre de repas est estimé à 4 000 par an pour un montant de 16 880 euros H.T par an, soit 50 640 € HT sur 3 ans

Le montant global du marché est donc estimé à 582 240 € H.T sur 3 ans ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2122-21-1 ;

Vu le code des marchés publics ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres en date du 11 juin 2012 ;

**Le conseil municipal
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de prestation de service pour la restauration scolaire, extrascolaire et l'achat de repas pour les personnes âgées en liaison chaude, avec la société SODEXO, dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus.

Les crédits sont inscrits au Budget principal de la commune.

Date : 27 juin 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : - 3 JUIL. 2012

N° Accusé de réception : 2012 06 27 - 2012 - 047 - DE

Affichage : - 3 JUIL. 2012



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX